

Madame Jeanne D'HAUTESERRE  
Maire du 8ème arrondissement  
Mairie du 8ème arrondissement  
3, rue de Lisbonne - 75008 Paris

Paris, le 26 février 2019

Madame la Maire,

Depuis novembre, plus de 140 commerces du 8ème arrondissement ont été directement endommagés par les violences récurrentes de professionnels du chaos en marge des manifestations hebdomadaires liées aux mouvements des "Gilets Jaunes" et une centaine d'autres sont "en péril" faute d'avoir pu ouvrir ou réaliser un chiffre d'affaires suffisant les jours de manifestation.

Mi-février, nous avons été vivement interpellés par des commerçants d'autant plus traumatisés par les violences subies qu'ils estiment avoir été abandonnés par les pouvoirs publics.

D'après les informations que nous avons pu recueillir et nonobstant notre intervention à ce sujet au cours du Conseil du 8ème arrondissement de janvier, il apparaît en effet que l'exécutif de la Mairie du 8ème n'aurait toujours pas adressé aux commerçants de l'arrondissement la moindre communication - ni avant, ni pendant, ni après les manifestations - pour les conseiller et les accompagner dans la mise en place des actions et l'accomplissement des démarches utiles pour la prévention et la réparation des préjudices subis.

C'est pourquoi nous vous interrogeons :

**1/ sur les mesures que vous avez déjà prises**, et suivant quel calendrier, pour conseiller et accompagner les commerçants du 8ème arrondissement avant, pendant et après les manifestations passées ?

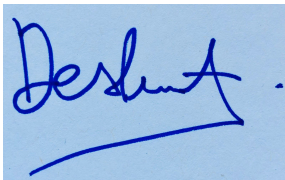
**2/ sur les mesures que vous comptez prendre**, et suivant quel calendrier, pour améliorer le conseil et l'accompagnement des commerçants avant, pendant et après les manifestations à venir :

- Avant les manifestations, avec une "communication préventive" complémentaire de celle de la Mairie de Paris à destination des commerçants pour leur transmettre les conseils et les informations pratiques spécifiques à l'arrondissement afin de réduire le risque de dommages matériels ou corporels : stationnement, protection des biens, protection des personnes, etc.
- Pendant les manifestations, en mettant par exemple en place un dispositif de "communication de crise" avec des lignes téléphoniques dédiées pour répondre à toute situation d'urgence et des alertes géolocalisées par SMS.

- Après les manifestations, en renforçant l'accompagnement des commerçants dans leurs démarches juridiques pour obtenir dans les meilleurs délais une aide économique, non seulement lorsqu'ils ont été directement touchés mais aussi lorsqu'ils ont été mis en difficulté faute d'avoir pu ouvrir les jours de manifestation.

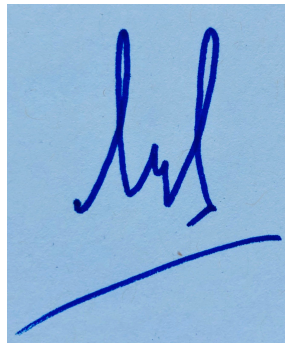
C'est pourquoi nous vous demandons aussi solennellement de donner suite dans les meilleurs délais à la proposition de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France d'organiser et d'animer en Mairie une réunion publique d'information dédiée aux commerçants de l'arrondissement.

En vous remerciant par avance de l'attention toute particulière que vous voudrez bien réserver à notre demande d'information, d'explication et de réaction, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Maire, l'expression de nos sentiments respectueux.



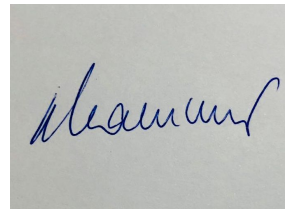
Eve  
**DESBONNETS**

Conseillère du 8ème  
arrondissement



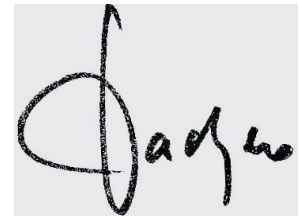
Catherine  
**LÉCUYER**

Conseillère de Paris



Sophie  
**BOYER  
CHAMMARD**

Conseillère du 8ème  
arrondissement



Marc  
**PACHECO**

Conseiller du 8ème  
arrondissement